

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16313**

### Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Edition

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 12	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Au sein d'une structure d'édition, le titulaire du BTS Édition concrétise le concept éditorial. Il met en place, en interne et en externe, les moyens nécessaires à la réalisation d'un projet en tenant compte des impératifs conceptuels, technologiques, qualitatifs, économiques et logistiques. L'œuvre réalisée peut prendre toutes les formes que l'on peut donner à un livre, tant dans sa première édition que dans ses exploitations ultérieures.

Sous l'autorité de la direction technique, le technicien supérieur Édition exerce des fonctions de responsabilité exigeant une spécialisation technique et des compétences éditoriales, graphiques, comptables, juridiques, informatiques et commerciales.

Il exerce ses activités dans des structures éditoriales diverses par leur taille, par leur activité ou leur structure juridique. Il peut s'agir de groupes ou de maisons d'édition, d'entreprises, d'administrations, de collectivités territoriales ou d'associations ayant des besoins de production éditoriale. Quelques grands groupes d'édition nationaux ou internationaux côtoient un grand nombre de moyennes et petites entreprises, voire de très petites.

Les ouvrages concernés sont de nature, de forme et de présentation différentes, dans les domaines aussi divers que la littérature générale, le livre illustré, la bande dessinée, le livre de jeunesse, le livre pratique, l'édition scolaire, l'édition scientifique et de référence, le livre objet, la communication institutionnelle et d'entreprise.

Les ouvrages peuvent être imprimés ou dématérialisés sous diverses formes adaptées aux médias numériques.

Le secteur de l'édition se caractérise par une ouverture internationale dans le cadre des coéditions et des achats de prestations en Europe et dans le monde.

Le titulaire du BTS Édition doit être en mesure d'organiser la partie technique de la réalisation d'un produit. Pour cela, il est en contact avec la conception en amont et la commercialisation en aval.

Cette partie technique lui permet d'intervenir et de piloter des opérations de prépresse (acquisition, transformation et présentation de textes, images et ressources multimédia), d'impression (choix des procédés), de façonnage (pliage, brochure, reliure, conditionnement) et d'achats de matières et de produits associés (papier, matériaux de couverture, supports numériques...).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

maison d'éditions, prestataires de services (studio, imprimeur) entreprises de presse, administrations, collectivités territoriales, associations ayant des besoins de production éditoriales.

technicien d'édition, assistant d'édition

### Codes des fiches ROME les plus proches :

E1105 : Coordination d'édition

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Proposition de solutions éditoriales
- Conduite et présentation du projet et des activités professionnelles :
  - . projet professionnel,
  - . présentation des activités professionnelles.
- Culture générale et expression,
- Langue vivante étrangère,
- Environnement économique, juridique et managérial de l'édition,

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme

En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 08 avril 2013 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur Édition.

Première session : 2015

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

Certification précédente : [Edition](#)